

Compte rendu de l'Assemblée générale du Foyer Socio-Educatif du collège Les Hauts du Saffimbec du Mardi 17 novembre 2020

Monsieur CARON, principal du collège, ouvre la séance de l'Assemblée générale à 18h00, en présence de 13 membres, et en l'absence de Monsieur RINDER, président.

Il demande aux membres détenant le pouvoir d'un membre absent de se faire connaître. Madame AVENEL, secrétaire de l'association, répond que Madame REMOND, trésorière, ne peut être présente et lui a transmis son pouvoir. Madame AVENEL exprimera donc 2 votes lors de cette Assemblée générale.

Monsieur CARON remercie les membres présents. Il rappelle l'ordre du jour aux membres :

1. Bilan des activités de l'année 2019-2020,
2. Bilan financier de l'année 2019-2020,
3. Renouvellement du comité directeur pour l'année 2020-2021,
4. Projets pour l'année 2020-2021,
5. Fonctionnement de l'association (statuts et comptes bancaires).

En préambule, Monsieur CARON souhaite expliquer aux membres présents la raison pour laquelle il ouvre la séance, ce qui n'est pas habituel, en dressant le contexte dans lequel a été convoquée cette Assemblée générale annuelle. Le 16 octobre 2020, le président du FSE et le principal du collège étaient convenus, lors d'un entretien dans l'établissement, de réunir l'Assemblée générale du FSE du collège le mardi 17 novembre. En l'absence de diffusion d'une invitation aux membres le vendredi 6 novembre, et sans nouvelles du président de l'association, le principal du collège a contacté celui-ci par téléphone (lui laissant un message) pour lui demander d'envoyer cette invitation dans le délai de rigueur du lundi 9 novembre. Monsieur RINDER a alors adressé pour toute réponse un e-mail au chef d'établissement le lendemain soir, le samedi 7 novembre, l'informant de la décision unilatérale du bureau du FSE de ne finalement pas convoquer l'Assemblée générale pour le 17 novembre, et de son souhait de la reporter au motif d'une interdiction de tenir des réunions de plus de 6 personnes. Le principal a répondu par e-mail que la tenue de l'Assemblée générale était non seulement possible, mais aussi réglementairement obligatoire. Il a donc décidé d'envoyer l'invitation à tous les membres de la communauté scolaire le lundi 9 novembre. Le même jour, Monsieur CARON a également transmis l'invitation à Monsieur RINDER et lui a exprimé, lors d'une conversation téléphonique, son refus de voir reportée l'Assemblée générale en juin 2021 comme celui-ci le demandait.

Enfin, dans un e-mail envoyé le vendredi 13 novembre à 19 destinataires composant le comité directeur (5 membres du personnel du collège, 3 parents d'élèves et 11 personnes n'appartenant plus à la communauté scolaire de l'établissement), Monsieur RINDER demandait aux membres du comité directeur de ne pas assister à l'Assemblée générale convoquée par le chef d'établissement et les informait eux seuls qu'il en convoquerait une autre ultérieurement. Monsieur CARON a répondu aux 20 personnes concernées par e-mail le soir-même que l'Assemblée générale aurait bien lieu, que le motif avancé pour justifier le refus de la tenir était irrecevable, et que cette obstination était regrettable et incompréhensible.

Monsieur CARON remercie les deux membres du bureau qui ont choisi de participer à l'Assemblée générale malgré ce contexte : Madame AVENEL, secrétaire de l'association présente, et Madame REMOND, trésorière, absente excusée qui a transmis son pouvoir. Il remercie également les membres du comité directeur présents, ainsi que les personnels de l'établissement et les parents d'élèves participants. Monsieur CARON dénonce une opacité dans le fonctionnement du FSE et souhaite un retour à un fonctionnement plus transparent, avec des réunions régulières et se déroulant dans l'établissement. Il forme également le vœu que l'association soit dirigée par des membres actuels de la communauté scolaire, et non par d'anciens élèves ayant quitté de longue date l'établissement ou par leurs parents, qui n'ont plus de lien avec le collège.

Sachant qu'aucun appel à adhésions n'a été diffusé en 2020, et qu'aucun membre n'a eu la possibilité de régler sa cotisation, il est demandé à toutes les personnes présentes si elles souhaitent devenir membre de l'association. L'ensemble des participants répond par l'affirmative,

exceptées Madame AVENEL, et Madame REMOND qui lui a donné son pouvoir, dont les enfants sont désormais lycéens et qui souhaitent quitter l'association.

Plusieurs personnes de l'assistance s'étonnent par ailleurs de trouver dans la liste des destinataires des messages envoyés par Monsieur RINDER au comité directeur (dont Monsieur CARON a fourni une copie) un ancien membre du personnel de l'établissement qui a assigné celui-ci en justice. Un conflit d'intérêts semble évident dans cette situation, qui aurait dû au moins amener les dirigeants du FSE à se poser la question du nécessaire maintien de cette personne au sein du comité directeur de l'association, si elle ne devait pas proposer elle-même son départ.

1- Bilan des activités de l'année 2019-2020

Monsieur CARON donne la parole à Madame VIOLANTE, qu'il décrit comme la "cheville ouvrière" du FSE du collège et qu'il remercie pour son engagement et pour les services permanents qu'elle rend à l'association.

Les activités ont été peu nombreuses en 2019-2020 en raison de la crise sanitaire. La traditionnelle photo de classe a été réalisée en octobre 2019. Le voyage au Futuroscope initialement prévu à la fin mai 2020, et dont le report en juin a été un moment espéré, a finalement dû être annulé en raison de la crise sanitaire, et les participations ont été remboursées à toutes les familles.

Une vente de gâteaux lors des réunions parents-professeurs pour financer les voyages, et un spectacle de magie animé par un élève de 4^{ème} ont également eu lieu au collège, dont les bénéfices ont été reversés à l'association.

L'adoption de ce bilan est soumise au vote de l'assemblée.

Résultats du vote : 0 abstentions - 0 voix contre - 14 voix pour
Le bilan des activités est validé à l'unanimité.

2- Bilan financier de l'année 2019-2020

Le bilan financier transmis par Monsieur RINDER le 14 novembre est présenté à l'assemblée. Monsieur CARON donne lecture de celui-ci. Il commente la somme de 2134,30 € inscrite en dépenses pour l'année écoulée, alors qu'il s'agit d'un virement vers le compte-épargne de l'association, comme cela était le cas l'année passée déjà. Il objecte que cette somme ne doit pas figurer dans la colonne « Débit » puisqu'elle reste bien en caisse. Les dépenses sont par ce biais surévaluées.

Par ailleurs, Monsieur CARON souligne que le solde global à la clôture de l'exercice en date du 31 août 2020 s'élève à 15959,49 € (si l'on prend en compte les chèques de remboursement non tirés pas les familles). Certes, l'année 2020 n'a pas permis l'organisation d'événements ou de sorties, annulés en raison de la crise sanitaire. Mais depuis plusieurs années, le FSE abonde un compte épargne, ce qui n'est pas la vocation d'une association de loi 1901.

Enfin, Monsieur CARON relate les difficultés qui sont faites aux enseignants du collège organisant des actions, dans le processus de restitution des sommes collectées lors de ventes réalisées au collège. Cet argent est bien le fruit des dons ou achats des familles. Or, il est fait état dans les compte rendus de l'association de « délibérations » prises pour autoriser le virement des sommes encaissées, ainsi que de « subventions » versées par le FSE à l'établissement. Ces pratiques ne sont pas admissibles : l'association semble en effet se comporter en la matière comme un financeur institutionnel. De plus, l'augmentation constante de l'épargne se construit bien depuis plusieurs années sur la base des adhésions et des ventes avec la seule contribution des familles.

Au vu de ces réserves, Monsieur CARON appelle les membres à ne pas valider le bilan financier ainsi construit. Il soumet l'adoption du bilan financier au vote de l'assemblée.

Résultats du vote : 5 abstentions - 9 voix contre - 0 voix pour
Le bilan financier ainsi présenté est rejeté par l'assemblée.

3- Renouveau du Comité directeur pour l'année 2020-2021

Monsieur CARON s'adresse à l'assistance pour connaître d'éventuels volontaires pour

siéger au comité directeur de l'association.

Les membres suivants se déclarent candidats : Madame Audrey ENGRAND, Madame Sophie BRISON, Monsieur Corentin MALANDAIN, Madame Sylvie VIOLANTE, Madame Valérie BRETON, Madame Linda SAHRAOUI, Madame Myriam CREUSOT, Madame Aurélie DEBOUCLON, Madame Marie-Charlotte PESTRIMAUX.

Après avoir demandé les candidatures pour constituer le bureau de l'association, Monsieur CARON nomme les personnes qui se sont désignées pour une fonction :

- Présidente : Madame Audrey ENGRAND,
- Secrétaire : Monsieur Corentin MALANDAIN,
- Trésorière : Madame Sylvie VIOLANTE.

La composition de ce nouveau bureau est soumise au vote du comité directeur, qui la valide à l'unanimité. Monsieur CARON félicite les nouveaux dirigeants.

4- Projets pour l'année 2020-2021

Madame ENGRAND prend la parole pour dire que des actions de moins grande envergure que des voyages avec nuitées pourront être envisagées cette année (comme des sorties culturelles de type visites de musées, spectacles, concerts, événements sportifs, sorties locales...). Madame VIOLANTE précise que certaines actions de ce type ont déjà été organisées par le passé.

Madame ENGRAND rappelle que le contexte sanitaire sera bien sûr un frein pour l'organisation d'événements importants avant le printemps.

Madame DEBOUCLON et Madame PESTRIMAUX proposent d'organiser un achat groupé de fournitures scolaires (possibilité déjà évoquée dans le Conseil d'administration du collège), qui permettrait de faire réaliser des économies aux familles tout en leur évitant les courses fastidieuses de fin d'été. Cela aurait également comme effet positif le soutien des commerces de petite taille en choisissant une papeterie locale.

5- Fonctionnement de l'association (statuts et comptes bancaires)

Monsieur CARON distribue aux membres un exemplaire des statuts de l'association. Il demande que soit soumis au vote les trois ajouts suivants :

- rappeler que la possibilité d'être membre de l'association est ouverte « exclusivement » aux élèves, parents ou personnels du collège Les Hauts du Saffimbec (*article 5*),
- ajouter pour la composition du comité directeur le terme : un « maximum » de 15 membres (*article 8*),
- remplacer systématiquement l'expression « le Conseil d'administration du FSE » (qui est un abus de langage) par « le Comité directeur du FSE » (*tous les articles*).

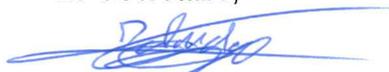
Résultats des trois votes : 2 abstentions - 0 voix contre - 12 voix pour
Les modifications des statuts sont validées par l'assemblée.

Suite à ces modifications et au changement du bureau, la nouvelle présidente du FSE adressera à Monsieur RINDER une demande écrite de virement correspondant au solde global à la clôture de l'exercice (voir plus haut) sur le nouveau compte bancaire de l'association.

Monsieur CARON demandera également par écrit aux deux anciens présidents du FSE (Monsieur EL MASSAOUDI et Monsieur RINDER) que les comptes bancaires dont ils sont titulaires en qualité de dirigeants du FSE soient résiliés.

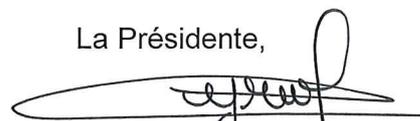
En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 19h40.

Le Secrétaire,



Corentin MALANDAIN

La Présidente,



Audrey ENGRAND .

**FOYER SOCIO-EDUCATIF
COLLEGE LES HAUTS DU SAFFIMBEC
6, RUE MAURICE GENEVOIX
76570 PAVILLY**

BILAN COMPTABLE 2019-2020

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

Solde Compte 01/09/2019	1583,02
Solde Livret A 01/09/2019	11362,53
Fonds de caisse 01/09/2019	0,00 €

Comptes courants		Crédit	Débit
Adhésions	Adhésion 2019 – 2020	1 190,00 €	
Photos	Vente photos	4 782,00 €	2 968,00 €
Actions Professeurs	Vente de Gâteaux	212,80 €	
Futuroscope 2020 (inscription)	Inscription familles (voyage Futuroscope)	11 660,00 €	
	Facture (Parc Futuroscope)		11 299,29 €
	Remboursement familles (suite annulation)		10 670,00 €
	Remboursement Parc (suite annulation)	11 299,29 €	
Frais de fonctionnement	Achat divers		62,90 €
Frais de gestion des comptes	Comptes, CB, ...		84,15 €
Assurances	Cotisation MAIF année 2019 – 2020		119,69 €
Téléphonie	Abonnement Free mobile		16,00 €
Virements	Virement du compte courant CCP vers Liv A		2134,30
	Virement du Liv A vers compte courant CCP	12000,00	
Total		41 144,09 €	27 354,33 €

9 familles n'ont pas encore encaissées les 9 chèques de 110 € = 990 €
Soit un total = 11660-990 = 10670 €

Solde Comptes 31/08/2020	15 372,78 €
Fonds de caisse 31/08/2020	0,00 €
Solde Livret A 31/08/2020	1 576,71 €

= 1496,83 + 79,88 (Intérêts acquis pour 2019)

Pavilly le 09 novembre 2020

La trésorière

Mme Estelle REMOND

Le président

Mr Pascal RINDER